

Outre une présentation des biens (corporels et incorporels) et de leur contenant (le patrimoine), le cours de droit des biens est consacré aux rapports entre les personnes et les biens, à travers l'étude du droit de propriété, dans sa dimension individuelle et collective (indivision, copropriété des immeubles bâtis), et des modes d'acquisition de la propriété (possession, prescription...).